

## A. Discours

### Agenda social renouvelé

- C'est un réel plaisir pour moi d'être parmi vous le jour de la l'adoption par la Commission de l'agenda social renouvelé. L'agenda social se veut un paquet à la fois cohérent et ambitieux, qui répond aux défis que représentent les nouvelles réalités sociales. Avec un fil conducteur: l'amélioration du bien-être des citoyens de l'UE.
- Il s'agit d'un paquet cohérent, qui souligne les liens entre les politiques sociales et d'autres domaines comme l'éducation, la santé, la société de l'information et l'économie et qui montre combien les objectifs économiques et sociaux se renforcent mutuellement (alors que trop souvent ils sont à tort opposés l'un à l'autre).
- Il est aussi ambitieux: tout d'abord parce qu'il veut répondre de manière concrète aux préoccupations des citoyens et améliorer leur bien-être. Et ensuite de part le nombre d'initiatives associées à ce paquet: 19 qui sont présentées aujourd'hui et plus d'une vingtaine qui seront adoptées dans les mois à venir.

- Fondé sur trois piliers – opportunités, accès et solidarité – l'agenda social renouvelé s'articule autour de trois axes.
  - Il vise tout d'abord à permettre aux citoyens de mieux faire face à la mondialisation, et plusieurs initiatives du paquet ont pour objectif de renforcer la capacité de l'Union à répondre au changement (par exemple la Directive visant à améliorer le fonctionnement des comités d'entreprises européens).
  - Il vise également à promouvoir davantage de solidarité entre les générations, entre les régions et envers les personnes les plus défavorisées et propose pour ce faire de fixer au niveau européen des objectifs quantifiés pour l'élimination de la pauvreté, la soutenabilité des systèmes de pension et la santé.
  - Enfin, la lutte contre les discriminations en vue d'offrir des chances réelles à tous est au cœur de l'agenda social. Outre une Communication qui fait le point sur les avancées dans ce domaine et présente de nouvelles actions, le paquet comprend une proposition législative qui vise à compléter le cadre juridique communautaire existant qui est déjà l'un des plus développés au monde.

**Agenda social et services sociaux d'intérêt général**

- Les services sociaux d'intérêt général sont à n'en pas douter un instrument essentiel à la mise en œuvre de l'agenda social renouvelé.
- Depuis le Livre Vert de 2004, mais en particulier en 2006-2007, la Commission a mené un vaste processus de consultation.
- La Communication de novembre 2007 sur les services d'intérêt général a cristallisé les résultats de ces consultations. La Communication souligne la contribution des services sociaux à la lutte contre les discriminations et au renforcement de la capacité des individus à participer pleinement à la société.
- Ces services sont généralement fondés sur le principe de solidarité et dépendent fortement des financements publics de manière à garantir l'égalité d'accès, indépendamment des richesses et des revenus. "Opportunités, accès et solidarité" – il s'agit là des piliers de l'agenda social renouvelé.

***Le rapport bisannuel sur les services sociaux d'intérêt général***

- Le rôle des services sociaux dans la mise en œuvre de l'agenda social renouvelé est mis en exergue dans le rapport sur les services sociaux d'intérêt général, qui fait partie du paquet sur l'agenda social adopté aujourd'hui.
- Ce rapport répond à l'engagement pris par la Commission en 2006, dans sa Communication consacrée aux services sociaux d'intérêt général, de mettre en place une procédure de suivi et de dialogue concernant ces services, sous la forme de rapports bisannuels.
- Le rapport donne une vue d'ensemble des services sociaux au niveau de l'UE. Il fournit tout d'abord un aperçu actualisé de l'importance de ces services en termes économiques (ils représentent en moyenne près de 10% de l'emploi en Europe et 9% du PIB européen) et sociaux.
- Il analyse ensuite trois secteurs spécifiques: les soins de longue durée, l'aide à l'emploi des personnes désavantagées et les soins à l'enfance. Ces secteurs sont en effet particulièrement illustratifs de la contribution des services sociaux et de santé à la création d'emploi, ainsi que des défis auxquels ces derniers doivent faire face (vieillesse, évolution du marché de l'emploi, changement des structures familiales, etc.).

- Enfin le dernier chapitre du Rapport bisannuel décrit de façon plus générale les réformes dans lesquelles les Etats membres se sont engagés pour faire face aux changements socio-économiques qui affectent ce secteur. Ces réformes ont souvent conduit à d'importants changements dans la manière dont ces services sont organisés, fournis et financés, qui se traduisent notamment par le recours à l'externalisation de services jusqu'alors fournis directement par les autorités publiques.
- Sous l'effet combiné de ces changements, un nombre croissant d'activités exercées dans le domaine social entrent désormais dans le champ d'application du droit communautaire. Le rapport répercute, en les illustrant, les conclusions de la Communication de 2007: **dans le domaine social, les règles communautaires sont souvent mal comprises, mal appliquées et les possibilités qu'elles prévoient ne sont généralement pas exploitées.**
- Le rapport rappelle la stratégie mise en place par la Communication de novembre 2007 pour apporter aux acteurs de terrain les clarifications et les explications pratiques dont ils ont besoin.

- Afin de répondre aux questions concrètes exprimées par les citoyens, les autorités publiques et les fournisseurs de services, la Commission a mis en place un "service d'information interactif". Ce service est opérationnel depuis le mois de janvier 2008. Même s'il est encore un peu tôt pour évaluer ce nouvel outil, ses débuts sont positifs, puisqu'il répond à une réelle demande.
- Les questions les plus fréquemment posées par le biais du service d'information interactif permettront à la Commission de mettre à jour les deux documents "Questions - Réponses" qui accompagnaient la Communication de 2007. Ces documents apportent d'ores et déjà des réponses à une série de questions très concrètes relatives à l'application des règles en matière d'aides d'État et de marchés publics.
- Par exemple, le document concernant l'application des règles en matière de concurrence et d'aides d'Etat explique clairement que l'application de ces règles n'impose pas la mise en concurrence d'une multiplicité d'opérateurs, la privatisation d'entreprises publiques ou l'abolition de droits exclusifs existants.

- Les règles applicables en matière d'aides d'état sont également explicitées, à l'aide d'exemples qui démontrent le caractère basique de certaines exigences et leur compatibilité avec les spécificités des services sociaux. Je pense par exemple à l'autonomie dont bénéficient certains fournisseurs de service.
- Le document concernant l'application des règles en matière de marchés publics clarifie également le cadre juridique applicable, en mettant l'accent sur le fait que seules certaines règles s'appliquent aux services sociaux et que les autorités publiques bénéficient déjà d'une plus grande marge de manœuvre dans ce secteur. Elles sont également en mesure de définir des critères de qualité. Qui plus est, le document souligne que le droit communautaire n'impose nullement aux autorités publiques d'externaliser la fourniture des services sociaux.
- Ces deux documents sont des outils précieux et vivants à la disposition des acteurs de terrain. Le rapport bisannuel est une première expression de la procédure de suivi et de dialogue que la Commission a mis en place dans le secteur de services sociaux. Un processus qui se poursuivra, au vu de l'importance économique de ces services et du rôle clé

qu'ils sont amenés à jouer dans la mise en œuvre de l'agenda social.

## **La contribution du FSE**

- Au-delà de la question de la clarification des règles communautaires applicables aux services sociaux d'intérêt général, l'Union européenne soutient, à travers le Fonds social européen, de manière concrète, la modernisation de ces services.
- Le FSE, c'est 76 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Le FSE c'est 117 programmes opérationnels dans les Etats membres. Le FSE soutient les services sociaux au travers de deux priorités:
  - Tout d'abord à travers l'objectif "*d'améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion dans le marché de travail*", le FSE soutient des mesures visant à une meilleure conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale, notamment le développement de services de gardes d'enfants ou de personnes dépendantes;

- Ensuite à travers l'objectif concernant "*l'inclusion sociale des personnes désavantagées*", notamment à travers le soutien à l'économie sociale.
- Concrètement, le FSE dépensera plus de 2.4 milliards d'euros jusqu'en 2007 pour une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale; le Fonds européen de développement régional dépensera quant à lui plus de 500 millions d'euros pour développer les infrastructures de gardes d'enfants.
- Les Etats membres ont aussi prévu de dépense 10 milliards d'euros pour promouvoir l'inclusion sociale et 17 milliards supplémentaires pour améliorer les infrastructures sociales.

## CONCLUSION

- L'action menée par la Commission dans le domaine des services sociaux d'intérêt général vise à accompagner le processus de modernisation engagé par les Etats membres.
- A l'issue du processus de consultation lancé par la Commission, il est clairement ressorti qu'à ce stade, notre action devait plutôt viser la clarification et l'explication des règles communautaires existantes que l'adoption d'un cadre juridique spécifique. La Commission a donc suivi une approche pragmatique, notamment à travers le service d'information interactif qui a déjà pu montrer toute son utilité.
- Cette approche pragmatique et évolutive exprime l'engagement de la Commission à consolider le cadre communautaire applicable à ces services et à apporter des réponses concrètes aux incertitudes et aux problèmes soulevés par l'application des règles communautaires.
- Cette modernisation est impérative au regard des défis, et notamment le vieillissement de la population et l'exclusion sociale, auxquels l'Union européenne est confrontée. Elle est

aussi impérative pour améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses sociales afin de garantir la viabilité des systèmes sociaux et la solidarité envers les personnes défavorisées.

- La modernisation des services sociaux d'intérêt général est donc au cœur de la modernisation du modèle social européen qui doit combiner une croissance économique durable et le progrès social.
- La Commission continuera à soutenir les Etats membres et tous les acteurs concernés à travers les moyens dont elle dispose.
- Je vous remercie de votre attention.